

YERRES



Porteur exécutoire par le Maire constaté
tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 11.1.1997
le 27.12.1996
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 1996

DELIBERATION N° 96/12/129

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES
ELEVES DU LYCEE ET DU COLLEGE DE MONTGERON :
désignation d'un délégué du Conseil Municipal en remplacement
de M. Bernard NUSBAUM, démissionnaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 5212-10,

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995 et 28 novembre 1996
désignant les membres du Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal de Transport
des élèves du Lycée et du Collège de Montgeron,

CONSIDERANT que par courrier du 10 décembre 1996, M. Bernard NUSBAUM a fait part
de sa démission de son mandat de délégué au sein du Comité du Syndicat Intercommunal de
Transport des élèves du Lycée et du Collège de Montgeron,

PROCEDE, à bulletin secret, à l'élection de :

- Monsieur André MIRIGAY, en qualité de membre du Conseil Municipal au sein du Syndicat
Intercommunal du Collège Yerres-Crosne, en remplacement de M. Bernard NUSBAUM,
démissionnaire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

